

LA LETTRE DE L'ORT - n°13

■ ATELIER VOYAGEURS DE L'ORT - Le transport à la demande

L'Observatoire Régional des Transports de Picardie organise régulièrement des journées de rencontre sur le thème du transport dans la région. Ces journées ont pour vocation de faire connaître les travaux de l'Observatoire, mais aussi d'être un lieu d'échanges entre acteurs institutionnels et professionnels. C'est dans ce cadre et à la demande des élus et techniciens de la commission interterritoire du Grand Amiénois et du conseil régional qu'a eu lieu une demi-journée d'échanges sur le thème du transport à la demande le 5 juillet 2004.

La réunion, présidée par M.Deflesselle, président de la commission transports collectifs de l'inter territoire, était consacrée à la présentation d'expériences picardes de transport à la demande.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE, CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

L'organisation des transports à la demande considérés comme services publics de transport de voyageurs obéit à des contraintes juridiques et réglementaires particulières.

Ces services sont organisés pour offrir une possibilité de desserte non couverte par les services réguliers et répondre à une demande qui s'exprime directement par les usagers potentiels ou par l'intermédiaire des élus locaux ou des associations, voire les transporteurs.

Ces services sont souvent exploités par des moyens « non traditionnels » (taxis, minibus...) de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

En tout état de cause, la mise en place de tels services implique :

- l'identification d'une demande de transport, justifiant sa mise en œuvre et permettant la rédaction d'un cahier des charges fixant les modalités d'organisation du service pour répondre aux besoins des usagers ;
- la responsabilité d'une autorité organisatrice ;

- le choix d'un transporteur répondant au cahier des charges ;
- l'établissement d'une relation contractuelle entre l'autorité organisatrice et le transporteur, fixant en particulier les modalités de rémunération du transporteur si les recettes d'exploitation ne couvrent pas les coûts d'exploitation.

•**Les principaux textes :**

-LOTI du 30 décembre 1982

-Décret du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports non urbains de personnes

Extraits du décret du 16 août 1985

•**Article 25**

Les services publics réguliers de transport routier de personnes sont des services offerts à la place dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance.

•**Article 26**

Les services publics à la demande de transport routier de personnes sont des services collectifs offerts à la place, déterminés en partie en fonction de la demande des usagers et dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance, et qui sont exécutés avec des véhicules dont la capacité minimale est fixée par décret (cette capacité minimale est fixée à 4 places par véhicule, y compris le conducteur, par le décret du 31 Décembre 1985).

•La LOTI attribue la compétence au Conseil Général. Le Département peut toutefois déléguer sa compétence pour tout ou partie de l'organisation et de la mise en œuvre de ces services à des communes ou à leur groupement.

Les services à la demande, dans le domaine des transports routiers non urbains de personnes sont :

1. des services publics dont l'organisation relève de la compétence des départements,
2. exploités par des entreprises publiques ou privées ayant passé une convention avec le département concerné,

3. avec des véhicules dont la capacité doit être au moins de 4 places.
4. ces services doivent faire l'objet d'une réservation préalable de l'usager,
5. ce dernier ayant connaissance, lors de sa demande, des principales caractéristiques du service et de la tarification sur laquelle repose le prix du service demandé.

PASS'THELLE BUS, LE TAD DU PAYS DE THELLE



La Communauté de Communes du Pays de Thelle comporte 4 bourgs centres d'environ 4000 habitants. Ils sont proches de Beauvais, Méru et du Val d'Oise, notamment Chambly. Avant de réaliser ce transport à la demande (TAD), une étude des flux migratoires a été réalisée.

Actuellement le système dessert 5 bourgs centres et 3 gares, ainsi que Beauvais et Méru.

Le cabinet d'études devait prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- desserte zonale
- de tous types de personnes
- par des lignes virtuelles

Le système a très vite évolué, il fallait adapter le fonctionnement aux réactions des clients (nouveaux horaires et dessertes).

Ce service est délégué à un transporteur et s'appuie sur une centrale de réservation : Optio.

Le système est monté en puissance progressivement. De 30 passagers par mois au départ, il est passé à une fréquentation de 700 passagers par mois actuellement.

Il est à noter que la communication doit être conséquente et sans cesse renouvelée : conférence de presse, publication d'articles dans la presse.

MOBITUS, LE TAD DU SOISSONNAIS



Le syndicat du Soissonnais compte 30 communes. Il assure le fonctionnement des transports urbains et des transports à la demande.

Ces transports sont financés à 60 % par le versement transport (taux de 0,55%), à 20 % par les usagers et à 20 % par les collectivités.

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais a été créée en 2000, elle délègue au SITUS (27 communes de la CA + 3) la délégation de compétence en transport. La ville centre et 11 communes périurbaines sont concernées par les transports urbains mais 18 communes ne sont pas desservies.

En 2000, une étude sur les déplacements et une étude de marché pour la centrale de réservation sont lancées. Le 1^{er} février 2002 une première expérience de TAD est lancée sur 3 lignes :

- 1^{er} ligne : une commune
- 2^{ème} ligne : un centre bourg et une commune
- 3^{ème} ligne : 3 petites communes

Pour desservir ces lignes, il est proposé aux taxis de s'associer en leur donnant 30 % des recettes. Ces derniers refusent.

Donc un transporteur est choisi en fonction :

- d'une étude des distances (pour chaque ligne il y a 7 ou 8 variantes selon les réservations)
- des temps glissants

Cette offre est accessible à tous, de 8 à 19 h (1 aller retour par heure), 6 jours sur 7.

En 2003, l'expérience est étendue à 9 lignes, soit à 7000 habitants.

Du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, le TAD a comptabilisé 11 000 voyageurs.

Actuellement le SITUS compte 2,05 voyageurs par bus, et un prix moyen de 1,2 € le trajet. Le coût de ce service est de 170 000 € pour 200 000 km parcourus.

ALLO TIC, LE TAD AUTOUR DE COMPIÈGNE



Le Schéma directeur de 1998 prévoyait un système intercommunal de transport et un système de TAD : « TIC » pour le transport intercommunal, « ALLO TIC » pour le TAD. Le TAD a été mis en place en décembre 2000 .

Le TAD concerne les communes périurbaines, c'est un service de transport collectif assuré par les taxis. Seuls les taxis autorisés à stationner sur le Compiégnois et volontaires ont été retenus.

La desserte TAD se compose de 5 lignes virtuelles avec 57 points d'arrêts fixes, choisis avec les élus.

Les réservations se font avant la veille 18 h et au maximum 2 semaines à l'avance (modification et annulation jusqu'à la veille).

Financement

Dépense : environ 181 000 €

Recettes : 168 600 € par le Versement Transport et une subvention de la CCRC.

Les chiffres

En moyenne 498 courses, 501 personnes par mois et un coefficient de remplissage de 1,28 Cette offre de TAD couvre une population de 10 000 habitants.

OPTIO, LA CENTRALE DE RÉSERVATION DE L'OISE



La centrale de réservation Optio a été mise en place en janvier 2001. Elle est financée par le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional de Picardie. Son budget de fonctionnement annuel est d'environ 120 000 euros.

Une convention la lie au Conseil Général de l'Oise, et elle est exploitée par l'APTR 60, gérée par Cabaro.

Optio, c'est différentes fonctions :

•Un numéro téléphonique unique (N°azur 0810.60.00.60)

•Un guichet accessible aux voyageurs en gare routière de Beauvais

•L'information voyageur de l'ensemble du département : urbain, interurbain, ferroviaire, soit 1500 arrêts.

•La gestion des réservations pour le transport à la demande jusqu'à une heure avant le départ. Pour le compte de :

- la Communauté de Communes du Pays de Thelle
- la Communauté de Communes des Sablons
- la Communauté d'Agglomération de Beauvais

•Deux télé-conseillers se relaient pour fournir à la clientèle une réponse rapide adaptée à chaque demande de mobilité du lundi au samedi de 7h30 à 18h30 toute l'année.

Outils à disposition

•L'information voyageur : l'ensemble des fiches horaires papier du département et un calculateur d'itinéraires pour proposer les parcours multi-modaux les plus rapides

•Le transport à la demande : un logiciel capable de gérer la base de données clients, d'optimiser les itinéraires pour favoriser le regroupement de passagers et de générer les feuilles de route pour les conducteurs

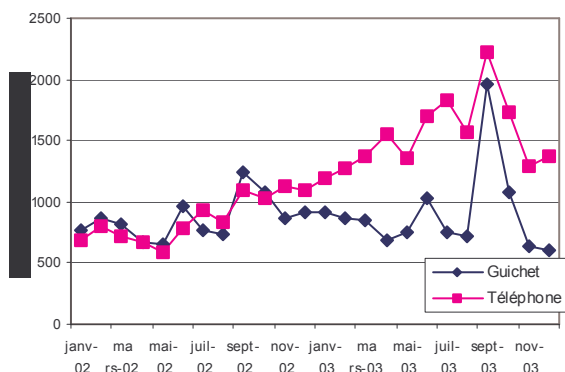
Bilan de la fréquentation

18 460 consultations téléphoniques en 2003

10 800 visites du kiosque d'information

2/3 des appels pour les réservations

Nombre d'appels et de visites en 2002 et 2003



L'Observatoire Régional des Transports de Picardie remercie chaleureusement tous les participants ainsi que les intervenants et vous donne rendez-vous pour ses prochains ateliers pour des présentations et débats toujours aussi intéressants.

Pour en savoir plus...

Pass Thelle Bus : www.cc-paysdethelle.fr

Mobitus : www.mobitus.org

AlloTIC : www.mairie-compiegne.fr (n°24 du magazine Rive Droite Rive Gauche)



Et le site Internet de l'Observatoire régional des transports de Picardie : www.ort-picardie.net

Claire FEBBRARI, Viviane LE TIRILLY
DRE Picardie ■

La lettre de l'ORT - n°13	juillet 2004
Directrice de la publication : Michèle JOIGNY	
Réalisation - impression : Direction Régionale de l'Équipement de Picardie	
Retrouvez l'ORT Picardie en ligne : www.ort-picardie.net	
ISSN 1299-9733	